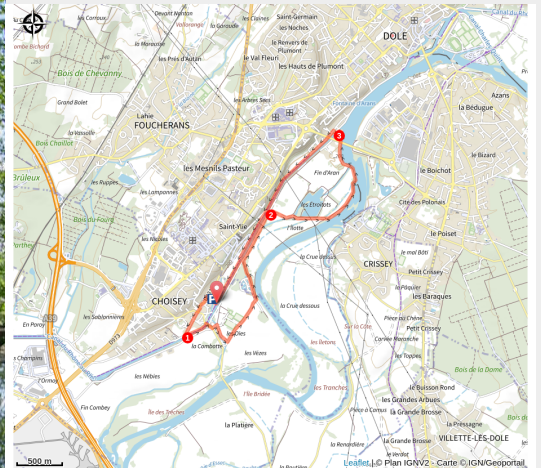


Entre Doubs et Canal - 73V

Grand Dole



Famille à VTT autour de Dole (© MizEnBoite/Jura Tourisme)



Au départ de la halte fluviale de Choisey, au Sud de Dole, cet agréable circuit chemine entre le canal du Rhône au Rhin et la rivière Doubs. A l'aller, le sentier de la Prise d'eau ne présente aucune difficulté jusqu'à parvenir sous le pont de la Corniche, en vue au loin de la très belle église collégiale de Dole. Le retour s'effectue par l'EuroVélo6.

Suivre le balisage n°73 vert

Infos pratiques

Pratique : VTT/VTAE

Durée : 1 h

Longueur : 7.5 km

Dénivelé positif : 75 m

Difficulté : Facile

Type : Boucle

Thèmes : En famille, Lacs, rivières et cascades, Naturel

Itinéraire

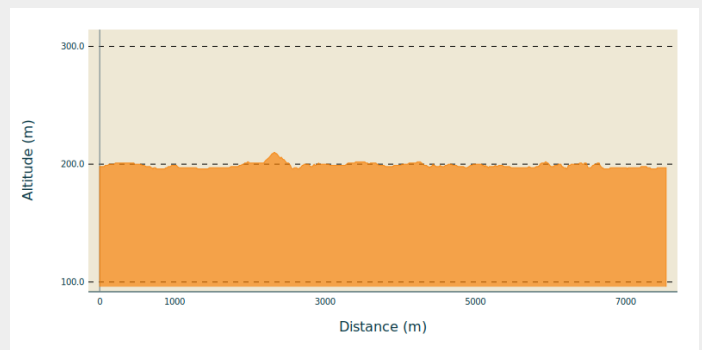
Départ : Choisey

Arrivée : Choisey

Balisage : ➡ Boucle VTT

Communes : 1. Choisey
2. Dole

Profil altimétrique



Altitude min 196 m Altitude max 210 m

A **CHOISEY**, de la **HALTE FLUVIALE** près du canal, partir vers le village. Au poteau **CHOISEY-VILLAGE**, prendre à gauche la rue principale jusqu'au poteau **CHOISEY-CANAL** (EuroVélo6).

1. Au poteau **CHOISEY-CANAL**, bifurquer à gauche au long du canal. A 250 m, franchir le pont à droite et rejoindre le Doubs par de petites routes. Après la station d'épuration, rejoindre à nouveau le canal. Longer celui-ci jusqu'au poteau **Les Etroitots**.
2. Au poteau **Les Etroitots**, partir à droite par la rue du Canal et bientôt rejoindre le chemin de la Prise d'Eau, parfois un sentier, qui longe le Doubs jusqu'à passer sous le pont de la Corniche. Parvenir au poteau **Chemin de la prise d'eau**.
3. Au poteau **Chemin de la prise d'eau**, près de l'écluse, traverser le pont et bifurquer à gauche sur la véloroute au long du canal que l'on suit jusqu'à l'arrivée à **CHOISEY**.

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques



Ce parcours est accessible aux VTT à assistance électrique. Restez toutefois vigilant sur les sentiers, ne vous surestimez pas et restez prudent avec les autres usagers qui sont prioritaires sur vous.

Recommandations

Parcours accessible en VTTAE sans changement de difficulté (parcours vert)

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaisson, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vigneron, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jetez aucun déchet, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abattage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Dole, prendre la D 973 en direction de Tavaux puis la D 231 pour rejoindre le centre de Choisey.

Parking conseillé

Parking Halte Fluviale à Choisey

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB Grèves et îles du Doubs entre Asnans-Beauvoisin et Choisey (Pont de Choisey)

Période de sensibilité : Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3801056 – Grèves et îles du Doubs entre Asnans-Beauvoisin et Choisey

Espèces concernées : Sterne pierregarin, Œdicnème criard, Petit gravelot.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur 4 grèves et îles du Doubs entre Asnans-Beauvoisin et Choisey :

- Secteur du Pont de Choisey
- Secteur des Ponts de Moley et Champdivers
- Secteur du Pont de Peseux-Pic à Poc
- Secteur de Hotelans.

La réglementation concerne les grèves et îles situées entre les limites amont et aval des secteurs pour une surface de 227 ha.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 01/03 au 31/07) :

- La circulation et le stationnement des personnes à pied, à vélo, à cheval ou utilisant tout autre moyen de déplacement
- L'accostage d'engins nautiques et le débarquement
- Le décollage, le survol à moins de 150 mètres à la verticale du sol et l'atterrissage de tout aéronef télépiloté
- La divagation de chiens, ainsi que toutes les activités susceptibles de compromettre la quiétude ou la qualité du biotope.

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

Lieux de renseignement

Dole Tourisme

6 place Jules Grévy, 39100 DOLE

Tel : 03 84 72 11 22

<https://www.doletourisme.fr/>

